

Affiché le 19/04/2021

ID: 038-200085751-20210412-D\_2021\_098-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE



Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes Rue du 19 Mars 1962 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex T. 0474 29 31 00

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

#### Séance du 12 avril 2021

Délibération n°2021/098

Nombre de conseillers :

En exercice: 66 Présents: 56 Votants: 62 Pour: 62 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de spectacles du Conservatoire de St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreetrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 2 avril 2021.

**OBJET**: Instauration DPU sur la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE.

## **MEMBRES PRESENTS:**

AGNIN ANJOU ASSIEU

AUBERIVES SUR VAREZE

**BEAUREPAIRE** 

BELLEGARDE POUSSIEU BOUGE CHAMBALUD

CHALON CHANAS CHEYSSIEU

CLONAS SUR VAREZE

**COUR ET BUIS** 

LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU MOISSIEU SUR DOLON MONSTEROUX MILIEU MONTSEVEROUX

PACT PISIEU

POMMIER DE BEAUREPAIRE

POMMIER DE BEA PRIMARETTE REVEL TOURDAN ROUSSILLON M. MONTEYREMARD Christian

M. DOLPHIN Jean-Michel M. SEGUI Jean-Michel

Mme ZABOROWSKI Dorothée

M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, Mme

MONNERY Annie

Mme GRANGEOT Christelle Mme FAYOLLE Claudette Mme PUPAT Danielle

M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde

M. BONNETON Gilles M. VIALLATTE Régis M. GARNIER Jacques

M. MONDANGE André, M. DARBON Thierry, Mme ALBUS

Delphine, M. COURION Sébastien

Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François

M. MANIN Gilbert
M. MERLIN Denis
M. PIVOTSKI Pierre
M. ILTIS Laurent
M. DURIEUX Jean-Luc
M. PASCAL Michel
M. MERCIER Serge

Mme DEZARNAUD Sylvie

M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine



Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Recu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le 19/04/2021

ID: 038-200085751-20210412-D\_2021\_098-DE

SABLONS M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie

SAINT ALBAN DU RHONE M. CHAMBON Denis SAINT BARTHELEMY M. BECT Gérard

SAINT CLAIR DU RHONE M. MERLIN Olivier, Mme LECOUTRE Sandrine, M.

DESSEIGNET Fréderic

SAINT JULIEN DE L'HERMS M. MONTEYREMARD Axel

SAINT MAURICE L'EXIL M. GENTY Philippe, Mme LIBERO Marie-France, M. CORRADINI

Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCHANE Aïda,

SAINT PRIM M. CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI

Xavier, Mme GIRAUD Dominique

SONNAY M. LHERMET Claude
VERNIOZ M. REY Jean-Marc
VILLE SOUS ANJOU M. SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR: M. Yann FLAMANT pouvoir à M. Yannick PAQUE, M. Kenan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY, M. Jean-Paul IMBLOT pouvoir à M. Robert DURANTON, M. Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Marie-Christine HAINAUD, Mme Nathalie LINOSSIER pouvoir à Mme Josette BONNET, Mme Christine RABIER pouvoir à M. Philippe GENTY

ABSENTS: M. Yann BERHAULT, M. Gabriel GIRARD, Mme Véronique REBERJOT, Mme Zerrin BATARAY

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

(3 (8) (8) (9)

## **OBJET**: Instauration DPU sur la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire expose que le conseil communautaire a instauré le droit de préemption urbain, par délibération n°2019/072 du 27 mars 2019, sur toutes les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future (NA/AU) des PLU communaux du territoire de la Communauté de communes.

Suite à l'approbation ce jour du PLU de la commune d'Auberives sur Varèze, il convient d'instaurer le Droit de préemption simple sur les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future AU du PLU, et d'annexer la présente délibération au PLU communal.

### Le Conseil Communautaire,

## Après en avoir délibéré

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1, L211-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants, R151-52 et suivants,
- Vu la délibération n°2019/072 du 27 mars 2019 instituant le droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal,

### A l'unanimité de ses membres :

- ★ Instaure le droit de préemption simple sur les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future AU du PLU de la commune d'Auberives sur Varèze.
- \* Mandate Madame la Présidente pour annexer cette délibération au PLU
- \* Mandate Madame la Présidente pour notifier cette délibération aux organismes mentionnés au R211-3 du code de l'urbanisme et publier une mention dans deux journaux diffusés dans le département conformément au R211-2 du code de l'urbanisme.



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le 19/04/2021

ID: 038-200085751-20210412-D\_2021\_098-DE

\* Mandate Madame la Présidente pour transmettre la délibération au préfet et réaliser un affichage au siège d'EBER et en mairie d'Auberives sur Varèze durant un mois.

\* Autorise Madame la Présidente à prendre toute autre décision et signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme

La Présidente

Sylvie DEZARNAUD

